

Lex On : l'industrie jurassienne en danger

Alain Koller (UDC)

Le débat sur le « Swiss made » concerne directement le canton du Jura. Notre économie cantonale repose sur un tissu industriel dense et pointu, porté par l'horlogerie, la sous-traitance microtechnique, le décolletage et les industries de précision. La compétitivité de nos entreprises s'est bâtie sur un savoir-faire d'excellence, indissociable de la réputation de l'origine suisse.

L'assouplissement des règles intervenu dans le cadre de l'affaire « Lex On » risque de créer un précédent dangereux qui affaiblira la valeur du label suisse et pénalisera notre production locale. L'enjeu n'est pas de freiner le succès d'entreprises établies, mais d'éviter que les efforts constants fournis par nos PME jurassiennes - qui font le choix d'investir, de produire et de créer des emplois chez nous - ne soient dévalorisés par un étiquetage trompeur.

Il n'est pas correct que la longue tradition du produit suisse et l'image du « Swiss made » soient actuellement utilisées uniquement comme véhicule de propagande, alors que cette réputation de la qualité suisse s'est construite durant de longues années. Il est essentiel de revenir aux origines et de garantir l'authenticité du produit ainsi que les conditions strictes à remplir pour obtenir ce « Swiss made » tant convoité.

Pour l'industrie jurassienne et sa main-d'œuvre qualifiée, cette appellation constitue un avantage concurrentiel déterminant sur les marchés mondiaux. Elle garantit au consommateur une réelle valeur ajoutée et un lien direct entre le produit, l'innovation et notre territoire.

Il appartient dès lors au canton du Jura de défendre avec fermeté à Berne un « Swiss made » fort, crédible et exigeant. Protéger cette marque de confiance, c'est préserver nos emplois industriels, maintenir l'attractivité de nos apprentissages et pénaliser la concurrence déloyale.

Le Parlement jurassien appelle le Conseil fédéral à intervenir rapidement afin de rétablir, dans les meilleurs délais, une protection stricte et cohérente de la croix suisse et des indications de provenance helvétiques, afin qu'elles ne puissent être utilisées sur un produit lorsque sa présentation est susceptible de laisser croire au consommateur que celui-ci est de fabrication suisse alors que sa production est essentiellement réalisée à l'étranger.

Alain Koller (UDC)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Francine Stettler (UDC)
- Lisa Raval (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Nicolas Girard (PS)

- Pierre-André Comte (PS)
- Irmin Rais (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Alain Koller (UDC)
- Pauline Godat (Verts)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquart (PS)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Boris Beuret (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Gauthier Corbat (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Lionel Maitre (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Rolf Amstutz (PLR)
- Anael Lovis (PLR)
- Sophie Burri (Verts)
- Francis Carnal (UDC)
- Damien Chappuis (PCSI)
- Pascal Eschmann (Le Centre)
- Marc-André Frésard (Le Centre)
- Stéphane Girardin (UDC)
- Sandra Hauser (Le Centre)
- John Moser (UDC)
- Miriam Moser (UDC)
- Thierry Paratte (Le Centre)
- Sylvain Quiquerez (Le Centre)
- Patrizio Robbiani (PS)
- Pierre Sauvain (PS)
- Folla-Gnimi Makanjou Douma (PS)
- Karine Génesta-Nagel (Le Centre)
- Christophe Günter (PLR)
- Sandra Monnerat Choffat (PS)
- Aubin Montavon (Le Centre)
- Sébastien Piquerez (Le Centre)
- Brice Prudat (Verts)
- Fabian Zürcher (UDC)
- Philippe Eggertswyler (PCSI)
- Martin Braichet (PLR)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Ignace Berret (PCSI)
- Souade Wehbé (Le Centre)
- Frédéric Juillerat (UDC)
- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 02 septembre 2026